



**Service payant de prise en charge des encombrants  
à domicile par le Service communal de voirie**

-----  
**Liste des objets à enlever**

Seuls peuvent être collectés par intervention **trois objets** de grande taille (dits encombrants) qu'il n'est pas possible de transporter dans un véhicule ordinaire.

Acceptés : lit, armoire, matelas, table, chaise, machine à laver, etc.

Exclus : **papier, verre, sacs poubelles noirs ou blancs (taxés), ordinateurs, aspirateurs, branches et déchets végétaux, etc.**

---

Date et heure d'enlèvement (préalablement définies avec le Service de voirie) :

.....

Objets encombrants (description détaillée) :

1. ....

.....

2. ....

.....

3. ....

.....

*(RAPPEL : Une personne doit obligatoirement être présente au rendez-vous fixé, munie de la preuve du paiement préalable de la prestation).*